



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction

Question écrite n° 111386

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les inquiétudes des entrepreneurs dans le secteur du bâtiment qui connaissent des vols de plus en plus nombreux sur leurs chantiers. La lutte contre les vols et actes de malveillance sur les chantiers est devenue une nécessité, face aux coûts alarmants que représente ce fléau, évalué au minimum à 1 % du chiffre d'affaires des entreprises de bâtiment, soit plus d'un milliard d'euros en 2007. La réglementation doit donc évoluer afin de prendre en compte cette nouvelle donne. Ainsi il recommande la création, au sein du code des marchés publics, d'un lot « sécurité », qui viendrait prendre en compte l'ensemble des frais occasionnés par la sécurisation des chantiers. En outre il s'interroge sur la pertinence du décret n° 2011-114 du 27 janvier 2011 qui est venu autoriser les transactions relatives à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux en espèces lorsque le montant est inférieur à un seuil de 500 euros. Un tel dispositif apparaît comme de nature à favoriser les petits larcins sur les chantiers. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de revenir sur ce décret et d'imposer que ce type de transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux soit effectuée par chèque barré, virement bancaire ou postal ou par carte de paiement quelque soit le montant.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111386

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6417

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)